



Arrêté du

N°

Portant inscription au titre des monuments historiques de l'ancienne abbaye de VERTHEUIL (Gironde)

La Préfète de la région Nouvelle-Aquitaine

Vu le code du patrimoine, livre VI, titres I et II,

Vu l'article 113 de la loi n°2016-925 du 7 juillet 2016 modifiée relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine,

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les départements et les régions,

Vu le classement au titre des Monuments historiques de l'église abbatiale de VERTHEUIL (Gironde) dans le cadre de la liste de 1840,

Vu l'arrêté en date du 1^{er} août 1974 portant classement au titre des Monuments historiques des deux escaliers intérieurs avec leur rampe en fer forgé et des vestiges de la salle capitulaire se trouvant dans l'aile Est du logis abbatial, et portant inscription au titre des Monuments historiques des façades et toitures du logis abbatial, à VERTHEUIL (Gironde),

Vu l'arrêté en date du 16 octobre 2000 portant inscription au titre des Monuments historiques de la cour antérieure du logis abbatial, de son jardin clos et des ruines de son ancien moulin à eau, à VERTHEUIL (Gironde),

Vu les autres pièces produites et jointes au dossier,

CONSIDÉRANT la nécessité de mettre en cohérence la protection d'un site monastique encore lisible dans sa globalité, présentant un potentiel archéologique, et la présence dans le logis de plusieurs éléments de second œuvre datant du XVIII^{ème} siècle,

Sur proposition de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture entendue en sa séance du 1^{er} juillet 2020,

ARRÊTE

Article premier : Sont inscrits au titre des Monuments historiques en totalité les vestiges de l'ancienne abbaye de VERTHEUIL (Gironde), à l'exception des éléments classés, ces vestiges comprenant les éléments suivants :

- L'aile Est du logis abbatial, seule subsistante, en totalité, à l'exception de ses deux escaliers intérieurs avec leur rampe en fer forgé et des vestiges de sa salle capitulaire classés au titre des Monuments historiques, avec sa cour antérieure et sa terrasse,
- Le jardin clos,
- Les façades et toitures des anciennes dépendances et les ruines de l'ancien moulin à eau ainsi que leur parcelle,

- Les terrains correspondant aux périphéries Nord et Nord-Ouest de l'emprise de l'ancienne abbaye,
- Le parvis de l'église abbatiale,
- Le passage vers le jardin clos longeant le chevet de l'église,

Conformément au plan annexé, l'ensemble de ces éléments étant situés à VERTHEUIL (Gironde) :

- Pour l'aile Est du logis abbatial, sa cour antérieure et sa terrasse, sur la parcelle n°252 d'une contenance de 3 030 m²,
- Pour le jardin clos, sur la parcelle n°251 d'une contenance de 11 547 m²,
- Pour les anciennes dépendances et les ruines de l'ancien moulin à eau, sur la parcelle n°248 d'une contenance de 4 154 m² ;
- Pour les périphéries Nord et Nord-Ouest de l'emprise de l'ancienne abbaye, sur les parcelles n°18, 249 et 250, respectivement d'une contenance de 1 375 m², 549 m² et 311 m²,
- Pour le parvis de l'ancienne église abbatiale, sur une zone non-cadastrée mais délimitée par un pointillé à l'Ouest et au Sud de l'église (parcelle n°20),
- Pour le passage vers le jardin clos longeant le chevet de l'église, sur la partie non bâtie de la parcelle n°21 d'une contenance de 148 m²,

L'ensemble de ces parcelles figurant au cadastre section AB et appartenant en pleine propriété à la commune de VERTHEUIL (Gironde), demeurant 2 place Saint-Pierre à VERTHEUIL (Gironde), et immatriculée avec le n° SIREN 213 305 451 :

- Pour les parcelles n°AB 18 et 248, par acte reçu auprès de Maître GELLIS, notaire à PAUILLAC (Gironde), le 9 octobre 1986, publié au Service de la Publicité foncière de L'ESPARRE-MEDOC le 20 octobre 1986, volume 3924, numéro 15 ;
- Pour la parcelle n°AB 21, par acte reçu auprès de Maître GELLIS, notaire à PAUILLAC (Gironde), le 7 octobre 1992, publié au Service de la Publicité foncière de L'ESPARRE-MEDOC le 3 décembre 1992, volume 1992, numéro 2353 ;
- Pour les parcelles n°AB 249 à 252, par acte reçu auprès de Maître GELLIS, notaire à PAUILLAC (Gironde), le 17 janvier 1973, publié au Service de la Publicité foncière de L'ESPARRE-MEDOC le 3 mars 1973, volume 2620, numéro 14.


Article 2 : Le présent arrêté complète le classement sur liste de 1840 de l'ancienne église abbatiale et l'arrêté de classement des deux escaliers intérieurs avec leur rampe en fer forgé et des vestiges de la salle capitulaire se trouvant dans l'aile Est de l'ancien logis abbatial du 1^{er} août 1974, et abroge les arrêtés d'inscription des façades et toitures du logis abbatial du 1^{er} août 1974 et de la cour antérieure du logis abbatial, de son jardin clos et des ruines de son ancien moulin du 16 octobre 2000,

Article 3 : L'arrêté préfectoral du 12 novembre 2020 portant inscription au titre des monuments historiques de l'ancienne abbaye de Vertheuil est retiré.

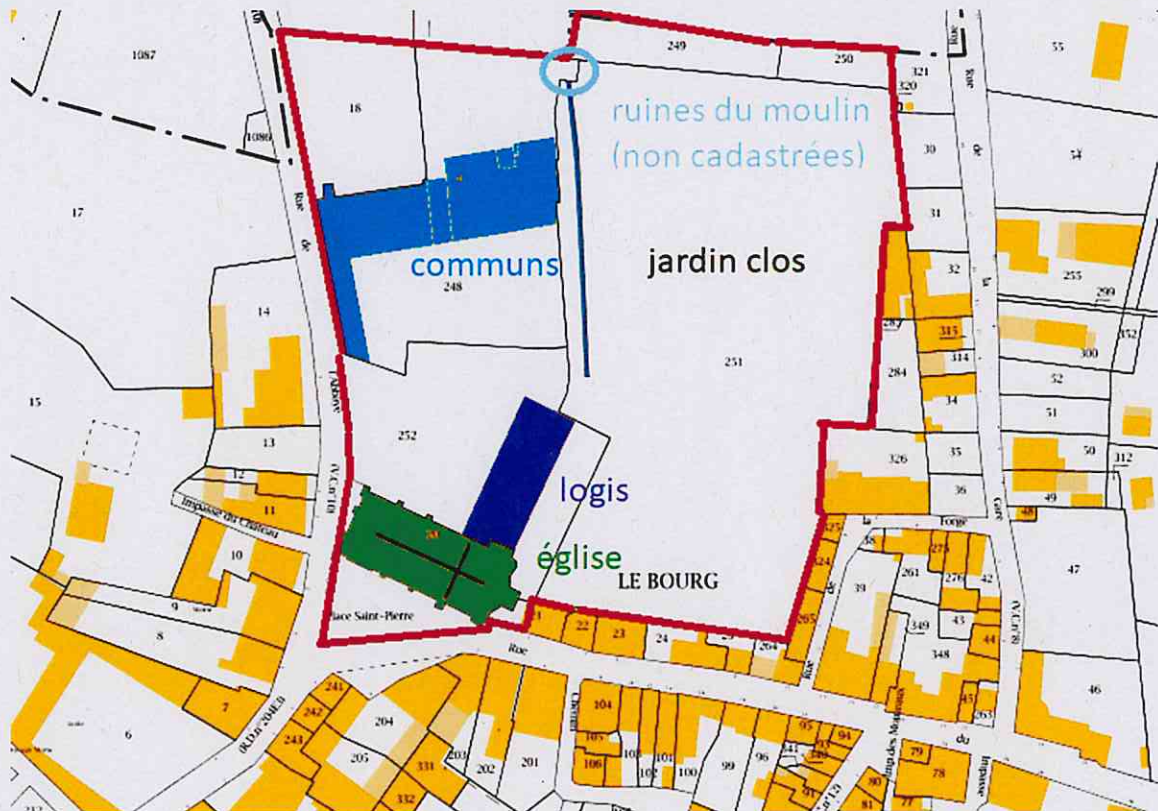
Article 4 : Le présent arrêté, dont une copie sera adressée sans délai au ministre de la culture, sera publié au fichier immobilier de la situation de l'immeuble inscrit et au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Article 5 : Il sera notifié au Secrétaire général de la préfecture de Gironde, au maire et au propriétaire, intéressés, qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Bordeaux, le 5 MARS 2021


 Pour la Préfète,
 Le Secrétaire général pour les affaires régionales
 Patrick AMOUSSOU-ADEBLE

Plan annexé à l'arrêté portant inscription au titre des Monuments historiques de l'ancienne abbaye de
VERTHEUIL (Gironde) :



- Périmètre inscrit, soit les parcelles suivantes de la section AB : n°18, 21 (partie non bâtie uniquement), 248, 249, 250, 251 (jardin clos) et 252 (cour antérieure et terrasse du logis abbatial), ainsi que le parvis non cadastré de l'église abbatiale (zone délimitée par un pointillée, à l'Ouest et au Sud de la parcelle n°AB 20)
- Eglise abbatiale, classée (parcelle n°AB 20)
- Logis abbatial, dont ne subsiste que l'aile Est, inscrit en totalité, à l'exception de ses deux escaliers intérieurs avec leur rampe en fer forgé et des vestiges de la salle capitulaires, ces trois éléments étant classés (parcelle n°AB 252)
- Anciens communs, inscrits façades et toitures (parcelle n°AB 248)
- Ruines de l'ancien moulin à eau, non représentées sur le cadastre, inscrites en totalité (parcelle n°AB 248)